

~~Impression
noté~~

Le soussigné Directeur de l'Académie Royale de France à Rome, déclare ici par ordre et pour mémoire que la somme de Neuf Cent Vingt Cinq francs montant des trente sept mois de retenues à raison de Vingt cinq francs par mois, sur les traitements des susdits annes acquittés pendant les mois de septembre et d'Octobre de l'année courante sur les états sommariaux ensemble les quittances de perception en voyage, a été par lui versée dans la Caisse de retenues au fur et à mesure de l'acquisition des traitements pour être payés aux ayants droit

~~Bon pour p. J. H. de Rome le 1er novembre 1847~~

approuvé l'écrivain J. Alouf